

Secourir un animal marin

Que faire face à un échouage ?

La manipulation des mammifères marins échoués est l'affaire d'une structure compétente, bien au courant des risques sanitaires autant que de l'intérêt scientifique.



Échouages d'animaux morts :

Ne manipulez surtout pas l'animal, même s'il est en bon état, afin d'éviter tout risque de transmission de maladie.

Les cas sont relativement rares, mais la transmission de la brucellose, du rouget, de la pseudomalléidose, de vibriose, ou de mycose systémique rare restent des éventualités.

Échouages d'animaux vivants :

Ne pas manipuler l'animal pour éviter de le blesser.

Ne pas oublier qu'un animal sauvage va chercher à se défendre (morsures, coups...).

Éviter les attroupements, l'agitation et le bruit qui stresseraient l'animal.

Ne pas tenter une remise à l'eau sans l'aide de correspondants du réseau.

Que faire si vous trouvez un cétacé échoué ?

Dans tous les cas, veuillez contacter les autorités compétentes :

- Soit un responsable du réseau échouage
- Contactez le Centre de Recherches sur les Mammifères Marins (Pelagis) au numéro suivant 05 46 44 99 10 ou crmm@univ-lr.fr
- Autres contacts locaux : LPA de Calais au 03 21 34 76 02 ou CMNF au 06 58 18 24 34.

